

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ DE MONTRÉAL

R-4197-2022
(R-4169-2021, Phase 1)

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)

Demandeur en révision

- et -

ÉNERGIR, s.e.c.

- et -

HYDRO-QUÉBEC

Intimées

DEMANDE DE RÉVISION PARTIELLE DE LA DÉCISION D-2022-061
(AU DOSSIER R-4169-2021, Phase 1)

COMPARUTION

Nous comparaissons pour l'intervenante, AHQ-ARQ, en cette cause sous toutes réserves que de droit.

Laval, ce 11 juillet 2022

DHC Avocats

DHC Avocats

Procureurs de l'intervenante AHQ-ARQ